

## **ENTRETIENS EUROPEENS** A LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE

**VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 - BRUXELLES** 

# Droit européen et règlementation des activités numériques



**Inscriptions et informations** Délégation des Barreaux de France Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1 1040 Bruxelles E-mail: valerie.haupert@dbfbruxelles.eu















9h00: Accueil des participants 9h15-9h30: Ouverture

Anne-Laure-Hélène des YLOUSES, Responsable du CREA (Centre de recherches et d'Etudes des Avocats) du Conseil National des Barreaux, Avocat au Barreau de Paris

#### ATELIER N°1 **ACTUALITES**

**9h30-9h50 : Actualités de la protection des données Olivier MICOL**, Chef d'unité « Protection des données », DG Justice et Consommateurs, Commission européenne

Débats: 9h50-10h00

www.dbfbruxelles.eu

10h00-10h20 : L'apport de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne

Daniele NARDI, Membre du service juridique, Equipe INST, Com-

mission européenne Débats: 10h20-10h30

Pause: 10h30-10h45

#### **ATELIER N°2** NUMERIQUE, INNOVATION ET CONCURRENCE **AU SEÍN DU MARCHE INTERIEUR**

10h45-11h35 : Le numérique et le droit de la concurrence Aleko BOGDANOV, Gestionnaire de dossiers, DG Concurrence, Dir A Politique et stratégie, Politique et support des cas concernant les pratiques anticoncurrentielles, Commission européenne Mathieu RELANGE, Avocat aux Barreaux de Paris et de Bruxelles

11h35-11h55 : Les enjeux en matière de propriété intellectuelle

Vincent CASSIERS, Avocat au Barreau de Bruxelles, Chargé de cours à l'UCLouvain

Débats: 11h55-12h05

#### **ATELIER N°3** DES SOURCES D'OPPORTUNITES ET D'ENJEUX JURIDIQUES

12h05-12h25 : Le big data Julien DEBUSSCHE, Avocat au Barreau de Bruxelles

Débats: 12h25-12h35

Pause déjeuner: 12h35-13h30

Luc GRYNBAUM, Professeur des Universités, Université Paris Des-

cartes, Avocat au Barreau de Paris

13h30-13h50 : Le contrat numérique

Débats: 13h50-14h00

#### **ATELIER N°4** LA REGLEMENTATION D'OUTILS NOUVEAUX

14h00-14h20: L'intelligence artificielle et les algorithmes Nathalie SMUHA, Coordinatrice du groupe de haut niveau sur

l'intelligence artificielle, Chercheuse à la KULeuven Débats: 14h20-14h30

14h30-14h50: Les objets connectés

Aymeric de MONCUIT, Référendaire au Tribunal de l'Union euro-

péenne

Débats: 14h50-15h00

Pause: 15h00-15h15

#### **ATELIER N°5** LES PLATEFORMES NUMERIQUES

15h15-15h35: Enjeux économiques et juridiques

**Diana CALCIU**, Avocat au Barreau de Paris (établie à Bruxelles)

Débats: 15h35-15h45

15h45-16h05: Enjeux déontologiques

Didier ADJEDJ, Avocat au Barreau de Carpentras, Ancien Président de la commission de l'exercice du droit du Conseil National des Bar-

reaux

Débats: 16h05-16h15

16h15: Propos conclusifs

# **ENTRETIENS EUROPÉENS**

## DROIT EUROPEEN ET REGLEMENTATION DES ACTIVITES NUMERIQUES

### **VENDREDI 18 OCTOBRE 2019**

#### **BULLETIN D'INSCRIPTION**

NomPrénomFonction
Cabinet / Organisme
Adresse Téléphone
Télécopie E-mail
Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale  (impératif)  Assujetti à la TVA en tant que personne physique :  Numéro de TVA en cette qualité  BE (10 chiffres)  FR (11 chiffres)  Assujetti à la TVA en tant que personne morale :  Numéro de TVA en cette qualité  FR (11 chiffres)
Non Assujetti à la TVA

Participation aux frais par personne : 250 € TTC\*\*

Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en chagre par le FIF-PL dans la limite des critères 2018 des avocats libéraux

Avocat-stagiaire: 155 € TTC\*\*

Elève-avocat : 120 € TTC\*\*

Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL (pour de plus amples informations nous contacter)

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

- \*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.
- \*\*30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

Les Entretiens européens sont conformes aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux dans le cadre de la formation continue obligatoire.

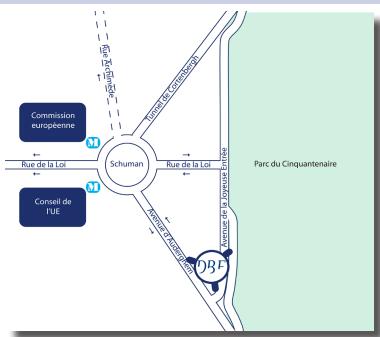
Seront délivrées au cours de cet événement

7 heures de formation pour les avocats français et 6 heures de formation pour les avocats.be.









Formation certifiée



#### Délégation des Barreaux de France

Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles Tél: +32 (0)2 230 83 31 - Fax: +32 (0)2 230 62 77 valerie.haupert@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu 7h de formation validées!